

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 110568

du 25/05/2011

mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

Marot

code postal
ou code Insee 24220

commune

CASTELS

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** ¹ oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** ¹ oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** ¹ oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches
sécheresse cyclone remontée de nappe feux de forêt
séisme volcan autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

carto_Castels_inondation_1.jpg

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels ² oui non
- ² si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** ³ oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** ³ oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** ³ oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR miniers ⁴ oui non
- ⁴ si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques **prescrit** et non encore approuvé ⁵ oui non
- ⁵ si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques **approuvé** oui non
- extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPR technologiques ⁶ oui non
- ⁶ si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1
- forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

- > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

VAN WIJK

rayez la mention inutile

Nom

Prénom

9. Acquéreur - Locataire

10. Lieu / Date

à CASTELS

le 05/10/2017

Attention !

S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement

En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

ÉTAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

Arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 07 mars 2012, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

ETABLI LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017

PROPRIETAIRE
<p>Nom : M. et Mme VAN WIJK Johannes et Cornelia</p> <p>Adresse : Marot 24220 CASTELS</p>

DOSSIER N°: 17_10_MP_1526_VAN_WIJK

ADRESSE DES LOCAUX VISITES	
<p>MAISON MAROT 24220 CASTELS</p>	

Conclusion TERMITES

Absence d'indices d'infestation de termites

Selon les articles L271-4, R271-5 et R133-8 du CCH, par rapport à la date de la promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, l'état relatif à la présence de termites doit avoir été établi depuis moins de six mois.

**Ce rapport contient 10 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 1 exemplaires. La durée de validité de cet état est de six mois.**

C. DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom : **Michel PILAERT**

Société :

Raison sociale: **BC AQUEDIM**

Adresse : Leysstartade 24510 ST MARCEL DU PERIGORD

SIRET : 829039833

Assurance (Nom, N° de police et date de validité) : AXA FRANCE IARD N°7612818104 valide jusqu'au 01/05/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

QUALIXPERT

17 rue Borrel - 81100 CASTRES

Certification : N° C1882 valide jusqu'au 09/02/2022

D. IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS

Le contrôle est effectué sur les éléments visibles et accessibles sans démontage ni manutention

Température extérieure au moment de la visite : 16

Temps au moment de la visite : Ensoleillé

Pièces visités dans le bâtiment :

- Nombre de pièces principales : 5
- Nombre total de pièces : 20
- Liste des pièces : Cuisine, Entrée, Buanderie, Salon, Dégagement, Chambre, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Salle d'eau, Garage, Terrasse, Toilette, Salle d'eau 2, Toilette 2, Salle d'eau 3, Toilette 3, Salle d'eau 4, Toilette 4, Grenier

Niveau	Parties d'Immeuble Bâties visitées(1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et observations
0	Cuisine	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre Ouv. fenêtre : aluminium Dorm. fenêtre : aluminium Volet : aluminium Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Entrée	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Buanderie	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Salon	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : parquet Plinthes : bois Murs : peinture sur placoplâtre Ouv. fenêtre : aluminium Dorm. fenêtre : aluminium Volet : aluminium Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Dégagement	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.

Niveau	Parties d'Immeuble Bâties visitées(1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et observations	
0	Chambre	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : parquet Plinthes : bois Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : aluminium Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Chambre 2	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : parquet Plinthes : bois Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : PVC Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Chambre 3	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : parquet Plinthes : bois Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : PVC Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Chambre 4	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : parquet Plinthes : bois Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : PVC Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Salle d'eau	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : Murs : faïence sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Garage	Ouv. porte: PVC Dorm. porte: PVC Sol : brut sur béton Plinthes : Murs : brut sur brique	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : toiture/charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Terrasse	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : Murs : brut sur brique	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Toilette	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Salle d'eau 2	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : faïence sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Toilette 2	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Salle d'eau 3	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : faïence sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Toilette 3	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.

Niveau	Parties d'Immeuble Bâties visitées(1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et observations	
0	Salle d'eau 4	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : faïence sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Toilette 4	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage Plinthes : carrelage Murs : peinture sur placoplâtre	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : peinture sur placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
1	Grenier	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : brut sur plancher bois Plinthes : Murs : brut sur brique	Ouv. fenêtre : PVC Dorm. fenêtre : PVC Volet : Plafond : toiture/charpente bois Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION NEANT

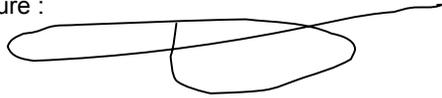
F. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :

Niveau	Parties d'Immeuble bâties et non bâties concernées	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments non inspectés	Justification
	Logement	Ensemble des bois en contact des murs maçonnés	L'ensemble des bois en contact des murs maçonnés n'est pas visible (exemples : panne sablière, huisseries de portes, ...)



EXCELL DIAG | 6 rue du IV Septembre 24000 Périgueux | Tél. : 05.53.02.94.89 - E-mail : contact@excelldiag.com
N°SIREN : 509 982 252 | Compagnie d'assurance : MMA n° 114231812

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 09/IMO/0847/JLD Valable 10 ans à partir du : 08/08/2011 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Après 2000 Surface habitable : 168 m ² Adresse : lieu dit marot la coxydoise 24220 CASTELS	Date : 08/08/2011 Diagnosticteur : LE DUC Julien Certification AC-PRO-001-03 délivrée par: APAVE CERTIFICATION, le 15/07/2008 Signature : 
Propriétaire : Nom : M. Seys Johan Adresse : lieu dit marot la coxydoise 24220 CASTELS	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 6 152 Bois : 3 438	19 311	798 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 477	1 230	52 €
Climatisation	-	0	0 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	-	20 540	933 € (dont abonnement : 83 €)

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

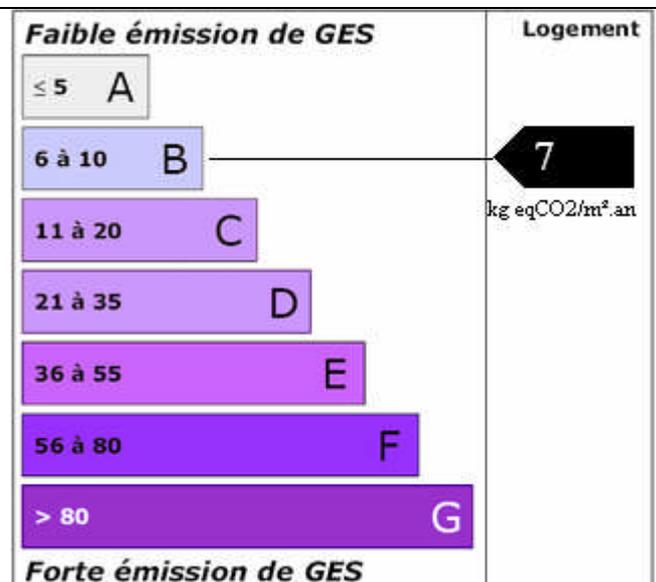
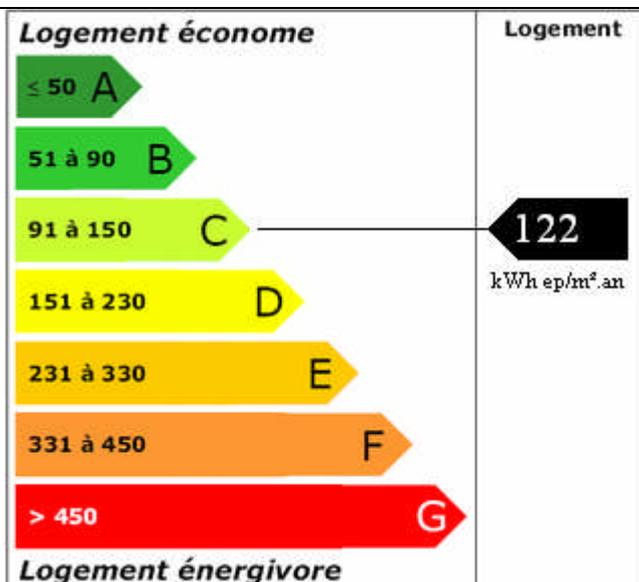
Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 122 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 7 kg eqCO₂/m².an



CONCLUSION

M. Johannes VAN WIJK
MAROT-CASTELS
24220 CASTELS ET BEZENAC

Section et n° de parcelle : C 1828
Diagnostic de bon fonctionnement du 06/09/2017

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation ne présentant pas de défaut

L'installation d'assainissement non collectif est **CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.

AVIS DU PRÉSIDENT

- Dispositif complet, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque apparent (pas de résurgence ou de rejet constaté).

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- 1 bac à graisse 500L
- 1 fosse toutes eaux 5000L avec pré-filtre à pouzzolane intégré à la fosse.
- Filtre à sable vertical drainée 5m / 7m (35m²)

L'installation est conforme aux arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012.

Travaux à effectuer :

- Remonter la ventilation secondaire au dessus de la maison.

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer les travaux demandés.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (Installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 06/09/17
La Technicienne Céline TALINEAU

Pol / Bonnaud
Thibaut

Fait à Saint Cyprien le 12/09/2017
Pour le Président M. RAFALOVIC
Le Vice-Président J.B LALUE



Fait à CASTELS ET BEZENAC
Le 13.09.2017
Le Maire BOUCHAARD, H.

